



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/35/487/Add.1
27 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
FRANCAIS

Trente-cinquième session
Point 14 de l'ordre du jour

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins
du développement économique et social

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	
France	2
Italie	2
Japon	3
Madagascar	3
Portugal	4
République démocratique allemande	5
Soudan	5

FRANCE

/Original : français/

/20 août 1980/

1. Le Gouvernement français a accepté le principe d'une Conférence internationale pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il considère que le succès de cette conférence dépendra des progrès qui auront été entre-temps réalisés dans la réflexion sur les moyens les plus propres à réduire les dangers de la prolifération des armes nucléaires, tout en assurant le développement des usages pacifiques de l'énergie nucléaire, au bénéfice notamment des pays les plus démunis en autres sources d'énergie.

2. La concertation sur un certain nombre de questions techniques et politiques importantes couvertes par ce thème général se poursuit, ou se met en oeuvre, dans différentes enceintes, et en particulier au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La France, bien entendu, participe le plus largement possible à ces efforts.

3. Selon le Gouvernement français, c'est au fur et à mesure des progrès réalisés dans le rapprochement des points de vue sur les questions évoquées ci-dessus que se dessinera l'ordre du jour souhaitable de la Conférence visée à la résolution 34/63 de l'Assemblée générale, et que se préciseront sa date et les modalités de son déroulement. Il lui paraît encore prématuré de prendre position sur ces différents points.

ITALIE

/Original : anglais/

/10 octobre 1980/

1. L'Italie estime que la Conférence devrait traiter de toutes les questions ayant trait au développement de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

2. Pour ce qui est des différents domaines d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, l'Italie pense qu'il conviendrait d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence la question de l'utilisation de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité ainsi que de diverses utilisations dans les domaines de l'agriculture, de la biologie, de la médecine et du dessalement.

/...

JAPON

/Original : anglais/
/20 octobre 1980/

1. Le Gouvernement japonais est pleinement conscient de l'importance que pourrait avoir l'énergie nucléaire dans la satisfaction des besoins énergétiques du monde, notamment des pays en développement, comme le montre le récent rapport de la Banque mondiale intitulé "Energy in the Developing Countries". C'est pourquoi il juge utile que la Conférence internationale envisagée examine les moyens de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social des pays en développement, compte tenu des objectifs du paragraphe 2 de l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

2. En conséquence, le Gouvernement japonais considère qu'en arrêtant l'ordre du jour, la date et la durée de la Conférence proposée, il faudrait tenir compte au maximum des résultats des travaux du Comité de l'approvisionnement de l'AIEA, de la deuxième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a eu lieu en août-septembre 1980, ainsi que de la conférence internationale analogue à celle qui s'est tenue à Salzbourg, qui aura lieu en 1982 ou en 1983 sous les auspices de l'AIEA, ainsi que des autres réunions et conférences internationales pertinentes qui auront lieu entre 1980 et 1983.

3. Néanmoins, de l'avis du Gouvernement japonais, il est tout aussi important, quelles que soient les modalités d'organisation de la Conférence proposée, que l'AIEA joue un rôle central dans tous les aspects des travaux préparatoires car c'est le seul organisme du système des Nations Unies qui soit compétent dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

MADAGASCAR

/Original : français/
/29 août 1980/

1. En ce qui concerne l'ordre du jour, le Gouvernement malgache souhaiterait voir traiter les sujets suivants lors de la Conférence :

a) Définition des différentes phases dans le transfert de la technologie nucléaire à des fins pacifiques ainsi que des modalités et des structures à mettre en place (entre autres un bureau conseil en génie nucléaire).

b) Planification du personnel et organisation des systèmes de formation à mettre en oeuvre.

c) Conception et organisation d'un système de financement efficace et compatible avec le principe du respect des avantages réciproques.

2. En ce qui concerne la date de la Conférence, le Gouvernement malgache souhaiterait qu'elle ait lieu dans les meilleurs délais. La durée sera fonction du volume des différents points à débattre.

/...

PORTUGAL

/Original : anglais/

/9 septembre 1980/

De l'avis du Gouvernement portugais, l'ordre du jour devrait comporter les points suivants :

1. Transfert des techniques dans le domaine de l'énergie nucléaire et rôle de l'AIEA.
 - Conclusions à tirer de l'expérience acquise dans ce domaine en vue de développer et d'intensifier le transfert des techniques, compte tenu notamment des relations entre pays développés et pays en développement d'une part, et entre les pays en développement d'autre part.
 - Nécessité de garantir la non-prolifération des armes nucléaires.
2. Incidences possibles d'une discrimination, au niveau mondial, entre les pays qui, en raison de leur degré d'industrialisation et de leur niveau économique, peuvent utiliser l'énergie nucléaire pour la production de l'électricité et ceux dont l'infrastructure et le niveau économique ne leur permettent pas de le faire.
3. Sensibilisation des forces politiques mondiales à la nécessité d'utiliser l'énergie nucléaire pour la production d'électricité.
4. Problèmes liés au développement des infrastructures nécessaires pour lancer des programmes d'utilisation de l'énergie nucléaire dans les pays en développement.
5. Importance des systèmes mondiaux et régionaux pour la diffusion d'informations scientifiques et techniques dans les divers domaines de l'énergie nucléaire.
6. Coopération internationale dans le domaine de la sécurité nucléaire. Responsabilités en ce qui concerne le soutien mutuel entre les pays et les organismes internationaux en cas de besoin.
7. Intensification de la coopération internationale dans le domaine des surrégénérateurs et de la fusion thermonucléaire contrôlée.
8. Création de centres régionaux du cycle du combustible.
9. Coopération internationale dans la prospection et la production d'uranium.

/...

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

/Original : anglais/

/27 août 1980/

1. La République démocratique allemande estime que les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sont très importantes pour le développement économique et social. C'est pourquoi, elle s'est prononcée en faveur de la convocation d'une Conférence internationale pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Cette Conférence devrait avoir pour but principal de renforcer les principes qui se sont dégagés dans la coopération internationale dans ce domaine et de donner un nouvel élan aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. De l'avis de la République démocratique allemande, une condition préalable essentielle est un nouveau renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et en particulier du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui en est la base. La confiance qu'implique l'expansion de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ne peut exister que si cette coopération ne permet pas la production d'armes nucléaires dans les Etats non dotés de telles armes.
2. L'Agence internationale de l'énergie atomique devra jouer un rôle important dans la préparation et l'organisation de la Conférence. Depuis qu'elle a été créée, il y a plus de 20 ans, elle a acquis une expérience considérable en ce qui concerne la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et l'application des garanties de non-prolifération des armes nucléaires. En outre, la Conférence devrait tenir compte des résultats obtenus dans le cadre de l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, menée à bien cette année, et de la deuxième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'expérience acquise dans la coopération régionale, par exemple dans le cadre du Conseil d'assistance économique mutuelle, sera aussi très utile à la Conférence dans ses travaux.
3. La République démocratique allemande considère que la Conférence pourrait avoir lieu à Vienne, ce qui permettrait d'utiliser les services techniques et administratifs de l'AIEA. Afin de permettre aux Etats de dûment préparer la Conférence, il faudrait organiser celle-ci en dehors des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Conférence générale de l'AIEA.

SOUDAN

/Original : arabe/

/7 août 1980/

1. On trouvera ci-après quelques-uns des points importants qui devront être examinés à la Conférence :

/...

a) Amendement de certains articles du Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, compte tenu des besoins des pays en développement membres de l'Agence. Il y aurait lieu de modifier notamment le sous-paragraphe A 2) de l'article VI, concernant le nombre de membres du Conseil des gouverneurs. Il est apparu lors de la Conférence générale que, proportionnellement i) l'Afrique et ii) le Moyen-Orient et l'Asie du Sud sont les régions les moins représentées au Conseil des gouverneurs (21,3 p. 100 et 22,9 p. 100 respectivement), alors que la représentation des autres régions varie de 100 p. 100 pour l'Amérique du Nord à 31,8 p. 100 pour l'Amérique latine.

b) Le budget d'assistance technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique :

- i) La plupart des Etats membres de l'Agence, en particulier les pays en développement, reçoivent une assistance technique sous forme de matériel, d'experts et de bourses, qui est financée à l'aide du fonds général (constitué à l'aide de contributions volontaires) de l'Agence et dont le coût ne représente que 10 p. 100 du budget ordinaire. Etant donné que certains Etats peuvent refuser de verser leurs contributions volontaires, les ressources sont insuffisantes pour financer certains projets vitaux dans les pays en développement.
- ii) Le Soudan estime qu'il est nécessaire de modifier la politique de l'Agence internationale de l'énergie atomique en ce qui concerne le budget de l'assistance technique et le financement de projets dans les pays en développement de manière à utiliser une partie du budget ordinaire pour financer l'assistance technique, les contributions volontaires étant utilisées à titre complémentaire.

c) Participation de l'Afrique du Sud à l'Agence internationale de l'énergie atomique :

Etant donné la politique de discrimination raciale du Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud, le Soudan est convaincu qu'il faudrait non seulement interdire à ce pays d'assister aux réunions de l'Agence, mais aussi l'expulser de cette organisation.

d) Date et durée de la Conférence :

- i) Le Soudan préférerait que la Conférence ait lieu avant la Conférence générale de l'Agence de façon à permettre à celle-ci d'examiner les résolutions adoptées par la Conférence internationale pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de décider des moyens de mettre en oeuvre ces résolutions. Comme la Conférence générale se tient généralement pendant la quatrième semaine de septembre, il serait préférable de tenir la Conférence internationale pendant la première ou la deuxième semaine de septembre si la Conférence générale se réunit au Siège de l'Agence à Vienne.

/...

- ii) Etant donné que la date et le lieu de la vingt-sixième session de la Conférence générale (1983) seront fixés à la vingt-cinquième session, en 1982, il n'est pas facile au stade actuel de fixer la date et le lieu de la Conférence des Nations Unies.
- iii) La durée de la Conférence internationale devrait être fixée en fonction du volume de travail et du nombre de questions inscrites à l'ordre du jour, mais il faudrait prévoir probablement au moins une semaine pleine.
